



COMPTE RENDU DES ELUS DU PERSONNEL CAPD du jeudi 4 mai 2017

- 1/ *Mouvement phase principale*
- 2/ *Liste d'aptitude Professeur des Ecoles*
- 3/ *Temps partiel*
- 4/ *Ineat/Exeat*
- 5/ *Suite des opérations du mouvement : Affectation des TDep et des brigades à temps partiel en autorisation d'exercer*
- 6/ *Appels à candidature sur des postes de directions vacantes*
- 7/ *Appels complémentaires : classes passerelles et dispositifs relais en collège*

Cette CAPD s'est tenue sans la présence de l'Inspecteur d'Académie. Monsieur Launay a été appelé à prendre ses fonctions dans le département du Bas-Rhin. La vacance du poste sera de courte durée. Monsieur GROS (IA-Adjoint) nous a assuré que la continuité du service est assurée et que le prochain IA-DASEN s'inscrira dans la poursuite des projets engagés par son prédécesseur.

Déclaration préalable du SNUDI FO 13

Dans sa déclaration liminaire, le SNUDI FO 13 a rappelé son orientation et son indépendance dans le contexte actuel de l'entre-deux tour des élections présidentielles. Dans ce sens, notre syndicat confirme qu'il ne donnera aucune consigne de vote à la profession.

Cette indépendance nous permet de garder notre liberté de négociation et d'action et de rester exclusivement sur le terrain de la défense des revendications, des acquis et des droits des salariés, quel que soit le gouvernement en place.

Dans ce contexte, il est indispensable de réaffirmer nos revendications pour la profession, dont la défense du statut général des fonctionnaires contre PPCR et son volet ressource humaine qui prône la fusion des corps et remet en cause la hiérarchie des normes, favorisant l'individualisation au détriment des règles de gestion collective.

[Voir l'intégralité de la déclaration liminaire](#)

1/ Mouvement phase principale

➤ Quelques chiffres :

3862 collègues ont participé au mouvement phase principale et 39,68 % ont obtenu une affectation.

Le taux de participant est le plus élevé depuis ces cinq dernières années, en relation avec le nombre de stagiaires accueillis dans notre département.

➤ Postes bloqués pour les PFSE :

Les 460 postes « stagiaires » nécessaires n'ont pas encore tous été bloqués. Il en reste une centaine à trouver d'ici le 2nd mouvement.

Une attention de la part des services sera portée pour ne pas placer des brigades de remplacements sur les compléments PFSE, comme les années précédentes.

➤ Situations litigieuses :

Le SNUDI FO a redonné ses positions sur le mouvement (AGS, barème, bonifications, postes à avis...)

Les élus du personnel FO ont défendu tous les dossiers que lui ont confiés les collègues et les ont informés de la réponse donnée par l'administration.

Vous pouvez retrouver les résultats d'affectation sur notre site, page spéciale [>> mouvement<<](#)

➤ Suite des opérations :

Le prochain GT du 18 mai étudiera les affectations des TDEP, des brigades à temps partiel en autorisation d'exercer (AFA) ainsi que les appels à candidatures sur les postes vacants de directions.

Calendrier de la phase complémentaire du mouvement

Jeudi 1 ^{er} juin	Groupe de Travail mouvement phase complémentaire
Du 2 juin au 7 juin	Ouverture du serveur SIAM
Jeudis 15 et 22 juin	GT Mouvement complémentaire Publication des projets d'affectation
Du lundi 26 juin au lundi 3 juillet	Début du mouvement phase manuelle Affectation des nouveaux stagiaires sur les postes réservés
Lundi 4 juillet	CAPD (Mouvement phase complémentaire)

2/ Liste d'aptitude Professeurs des écoles

Les 19 demandes ont été acceptées sur les 29 places possibles.
Il restera encore 89 instituteurs(trices) sur le département.

3/ Temps partiels 2017-2018

L'Administration a communiqué un tableau faisant état des 1624 demandes traitées.

1589 temps partiels sont acceptés à ce jour et 110 demandes de mi-temps annualisés (50 et 60%) sont en cours de traitement.

Les collègues peuvent consulter l'prof dans l'onglet « votre dossier » puis « carrière » et « temps de service » pour constater la décision de l'Administration.

On observe une augmentation d'une centaine de demande par rapport à l'an dernier, 15% des collègues du département travailleront à temps partiel, ce qui est à mettre en relation avec les nouveaux rythmes scolaires.

Sur les 150 demandes de temps partiel à 80% annualisés pour convenances personnelles, seuls 18 dossiers ont reçu une réponse favorable, sur des critères médicaux et sociaux de l'agent ou de sa famille (à l'exception de la situation des ascendants).

Les derniers recours gracieux seront étudiés cette semaine. En cas de refus, les collègues bénéficieront d'un 75% hebdomadaire ou d'un retour à 100%.

Le SNUDI FO 13 a prévenu tous ses syndiqués et tous les collègues qui nous avaient confiés le suivi de leurs dossiers.

FO revendique le droit au temps partiel pour tous !

4/ INEAT/EXEAT

L'Administration a réceptionné à ce jour 165 demandes d'exeat contre 33 demandes d'ineat.

Ces 33 demandes d'intégration dans le département vont être accordées d'office, de manière à combler le déficit en postes du département (-45).

Dans ces conditions, le DASEN sera plus prudent cette année, en limitant le nombre de sortie (exeat).

Une 1^{ère} vague concernerait les situations « prioritaires » (rapprochement de conjoints militaires, police et hauts fonctionnaires) d'ici fin mai.

Si cela n'est pas encore fait, confiez-nous la gestion de votre dossier que nous défendrons lors du prochain GT le 1^{er} juin 2017.

FO revendique le droit à la mutation pour tous !

5/ Suite des opérations du mouvement

➤ Affectation des Titulaires départementaux (TDep)

Si vous êtes déjà en poste et que vous souhaitez conserver ou modifier vos fractions de postes, vous devez contacter par mail votre IEN + double à la DPE (ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr) + **double au syndicat.**

Si vous arrivez sur un poste de TDep, vous pouvez formuler des vœux sur des fractions dont vous avez

connaissance dans les écoles aux alentours de celle où vous êtes nommés.

ATTENTION, il s'agit uniquement de vœux. C'est l'IEN, sous contrôle de la DPE, qui validera vos affectations sur les fractions.

➤ Affectation des Brigades à temps partiel

Le memento précise que les personnels remplaçants ne peuvent rester sur leur poste à temps partiel. S'il est de droit, vous serez affectés à l'année sur un poste en double nomination (AFA), au plus proche de votre école de rattachement. Vous conserverez votre ancienneté sur le poste de brigade, tout au long de votre temps partiel.

Il vous est possible de formuler des vœux d'affectation sur des écoles ou des communes particulières de la circonscription dans laquelle vous êtes rattachés en tant que brigade : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

+ **double au syndicat**

6/ Appel à candidatures sur des postes de direction restés vacants

L'IA a listé **45 postes de direction vacantes** à l'issue du mouvement principal.

Sont autorisés à participer à ce mouvement les **adjoints** inscrits sur liste d'aptitude DE, qui ont **participé et demandé** des postes de direction mais qui n'en ont pas obtenu.

[>>Voir l'appel d'offre<<](#)

Vous pouvez faire autant de vœux que vous le souhaitez, par ordre de préférence.

Les candidatures sont à adresser au service du mouvement **par mail uniquement** : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr **AVANT le mardi 16 mai**

7/ Appel à candidatures complémentaires

Classe passerelle au Collège Edgard Quinet Dispositif Relais au Collège Marcel Pagnol de Martigues Dispositif Relais au Collège Jules Ferry de Marseille Dispositif Relais au Collège Rosa Parks de Marseille Dispositif Relais au Collège Anatole France de Marseille Dispositif Relais au Collège Vieux Port de Marseille	Candidature à transmettre pour le vendredi 19 mai
Enseignant spécialisé plate forme autisme maternelle	Candidature à transmettre pour le vendredi 19 mai
Enseignant en Centre éducatif fermé (Chutes-Lavie Marseille)	Candidature à transmettre pour le mercredi 17 mai

Contacts de vos délégués FO :

Muriel LE CORRE – 06.27.02.14.16

Franck NEFF – 07.62.54.13.13

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35

Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17

René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Vous avez besoin du syndicat ?

Le syndicat a aussi besoin de vous !

Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous au SNUDI FO !

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2017 disponible → [>ICI<](#)